

REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département de la HAUTE-SAVOIE
 ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY

Délibération n° 2024-51

Objet : Finances - Décision modificative n°5 sur le budget principal de l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 décembre 2024

<u>Nombre de Conseillers Municipaux :</u>	<u>Suffrages exprimés :</u>
En exercice : 23	Pour : 20
Présents : 17	Contre : 0
Représentés : 3	Abstention : 0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, CONSTANS Juanita, KRAEUTLER Janine, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, PAUZE Sonia, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine

Excusés : TISSOT Jean-Paul, BOUVARD Gilles, CASONI Sébastien

Pouvoirs : MATTIO Patrick à COURTOIS Cédric, BOUCHET François-Xavier à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane à BRAND Eric

Secrétaire de séance : Mme AUBOURG Mélanie

* * *

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Approuve la décision modificative n°4 sur le budget principal de l'exercice 2024, qui s'équilibre de la sorte en dépenses et recettes :

- Section de fonctionnement : 177 100,00 €
- Section d'investissement : 60 000,00 €

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié sur le site internet de la commune le 18 décembre 2024

Transmis au contrôle de légalité le 18 décembre 2024



Le Maire,
Dominique DOLDO

La secrétaire
Mélanie AUBOURG

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY**

Délibération n° 2024-52

Objet : Finances - Ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice 2025 du budget principal de la commune

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	23
Présents :	17
Représentés :	3

Suffrages exprimés :

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, CONSTANS Juanita, KRAEUTLER Janine, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, PAUZE Sonia, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine

Excusés : TISSOT Jean-Paul, BOUVARD Gilles, CASONI Sébastien

Pouvoirs : MATTIO Patrick à COURTOIS Cédric, BOUCHET François-Xavier à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane à BRAND Eric

Secrétaire de séance : Mme AUBOURG Mélanie

* * *

Monsieur le Maire expose que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Compte tenu de la nécessité d'assurer certains investissements prévus en début d'année avant le vote du budget primitif 2025, il est proposé au Conseil Municipal une ouverture anticipée de crédits d'investissement.

Invité à se prononcer, **Le Conseil municipal**, après avoir délibéré,
Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Autorise Monsieur le Maire engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025, dans la limite de 25 % des crédits d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2024 (dépenses réelles d'investissement) :

Chapitres	Crédits d'investissement inscrits au budget principal 2024 (hors restes à réaliser et opérations d'ordre)	Ouverture de crédits anticipée sur le budget 2025
20	4 240 €	1 060 €
21	359 089 €	89 772 €
23	2 052 984 €	513 246 €
Total	2 416 313 €	604 078 €

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

***Publié sur le site internet de la commune le 18 décembre 2024
Transmis au contrôle de légalité le 18 décembre 2024***

**Le Maire,
Dominique DOLDO**



**La secrétaire
Mélanie AUBOURG**



REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département de la HAUTE-SAVOIE
 ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY**

Délibération n° 2024-53

Objet : Fixation des tarifs des services communaux à compter du 1^{er} janvier 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 23
 Présents : 17
 Représentés : 3

Suffrages exprimés :

Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, CONSTANS Juanita, KRAEUTLER Janine, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, PAUZE Sonia, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine

Excusés : TISSOT Jean-Paul, BOUVARD Gilles, CASONI Sébastien

Pouvoirs : MATTIO Patrick à COURTOIS Cédric, BOUCHET François-Xavier à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane à BRAND Eric

Secrétaire de séance : Mme AUBOURG Mélanie

Après avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**,

Fixe les tarifs suivants pour les services communaux à compter de l'année 2025 :

Concessions dans le Cimetière	
La place en terre (durée 15 ans)	150,00 €
La place en terre (durée 30 ans)	250,00 €
La place en terre (renouvellement 15 ans)	100,00 €
La place de caveau non équipée (durée 15 ans)	250,00 €
La place de caveau non équipée (durée 30 ans)	380,00 €
La place de caveau non équipée (renouvellement 15 ans)	130,00 €
Caveau équipé 2 places (durée 15 ans)	2 100,00 €
Caveau équipé 2 places (durée 30 ans)	2 800,00 €
Caveau équipé 2 places (renouvellement 15 ans)	700,00 €
Tombe cinéraire (durée 15 ans)	800,00 €
Tombe cinéraire (durée 30 ans)	1 100,00 €
Tombe cinéraire (renouvellement 15 ans)	300,00 €
Cavurne (durée 15 ans)	700,00 €

Cavurne (durée 30 ans)	1 000,00 €
Cavurne (renouvellement 15 ans)	300,00 €
Columbarium (durée 15 ans)	450,00 €
Columbarium (durée 30 ans)	570,00 €
Columbarium (renouvellement 15 ans)	120,00 €
Plaque gravée Jardin du Souvenir	150,00 €
Caveau temporaire – par mois (2 mois gratuits – limité à 6 mois)	10,00 €

Location de la salle polyvalente	
Petite salle - Associations ayant leur siège social sur la commune	260,00 €
Grande salle - Associations ayant leur siège social sur la commune	470,00 €
Grande salle – Assoc. du Pays Rochois à but social	650,00 €
Petite salle – Particuliers résidant sur Amancy et sociétés ayant leur siège social sur la commune	280,00 €
Grande salle - Particuliers résidant sur Amancy et sociétés ayant leur siège social sur la commune	650,00 €
Petite salle – Personnes morales hors commune	540,00 €
Grande salle – Personnes morales hors commune	1200,00 €
Manifestations (sans cuisines)	840,00 €
Caution petite salle	800,00 €
Caution grande salle	1500,00 €
Casse de vaisselle ou de matériel	Prix d'achat ou réparation TTC

Salle des Varlins	
Forfait	280,00 €

Travaux	
Forfait enrobé remise en état traversées de route	1500,00 €
Tarif horaire employés communaux	50,00 €

Divers	
Taxe de balayage	200,00 €
Emplacement de taxi	150,00 €
Emplacement camion Food Truck Sur l'année pour 1 jour d'occupation par semaine	260,00 €
Stationnement temporaire des caravanes de chantier	5€ / jour/caravane

Marché hebdomadaire	
Tarif du mètre linéaire pour les non abonnés	1,80 €
Tarif du mètre linéaire abonnés	1,50 €

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié sur le site internet de la commune le 18 décembre 2024

Transmis au contrôle de légalité le 18 décembre 2024

**Le Maire,
Dominique DOLDO**




**La secrétaire
Mélanie AUBOURG**



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY**

Délibération n° 2024-54

Objet : Garantie de prêt au profit de l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie pour la réalisation de 23 logements locatifs sociaux impasse des Alysses

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 3

Suffrages exprimés :

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, CONSTANS Juanita, KRAEUTLER Janine, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, PAUZE Sonia, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine

Excusés : TISSOT Jean-Paul, BOUVARD Gilles, CASONI Sébastien

Pouvoirs : MATTIO Patrick à COURTOIS Cédric, BOUCHET François-Xavier à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane à BRAND Eric

Secrétaire de séance : Mme AUBOURG Mélanie

* * *

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 165201 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA HAUTE SAVOIE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE D'AMANCY (74) accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 698 066,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 165201 constitué de 7 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 698 066,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en place de cette garantie de prêt.

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié sur le site internet de la commune le 18 décembre 2024

Transmis au contrôle de légalité le 18 décembre 2024

**Le Maire,
Dominique DOLDO**

**La secrétaire
Mélanie AUBOURG**



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY

Délibération n° 2024-55

Objet : Police municipale – Marché de prestation à passer avec la société CLM Dépannage pour la mise en fourrière des véhicules sur le territoire de la commune d'Amancy

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 3

Suffrages exprimés :

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, CONSTANS Juanita, KRAEUTLER Janine, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, PAUZE Sonia, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine

Excusés : TISSOT Jean-Paul, BOUVARD Gilles, CASONI Sébastien

Pouvoirs : MATTIO Patrick à COURTOIS Cédric, BOUCHET François-Xavier à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane à BRAND Eric

Secrétaire de séance : Mme AUBOURG Mélanie

* * *

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la mise en œuvre de la police pluri-communale, il est nécessaire de mettre en place un service de fourrière pour les véhicules sur le territoire de la commune.

Il propose de désigner la Société CLM Dépannage agréée par la Préfecture, pour exécuter les opérations de fourrière sur le territoire de la Commune, cette société effectuant cette prestation pour le compte des autres communes bénéficiant du service de police pluri-communale.

L'entreprise devra procéder sur la demande de l'autorité publique, à l'enlèvement et à la gestion administrative des véhicules désignés à cet effet, jusqu'à leur restitution à leur propriétaire, ou à leur transfert pour destruction, ou leur vente par le service de France Domaines. Il s'agit d'un marché public de service de faible montant (inférieur à 40 000 euros) qui nécessite de passer une convention fixant les modalités de réalisation de la prestation.

Monsieur le maire donne lecture de la convention et invite le Conseil municipal à l'approuver.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Désigne la société CLM dépannage pour effectuer les prestations de fourrière sur le territoire de la commune d'Amancy

Approuve le marché de prestation à passer avec cette société.

Approuve la convention fixant les modalités d'exercice et le coût de la prestation.

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié sur le site internet de la commune le 18 décembre 2024

Transmis au contrôle de légalité le 18 décembre 2024

**Le Maire,
Dominique DOLDO**

**La secrétaire
Mélanie AUBOURG**



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, representing the name Mélanie Aubourg.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY

Délibération n° 2024-56

Objet : Marchés publics – Aménagement de sécurisation et création d'un cheminement piétons – Création d'un plateau et d'une écluse – Route de Cornier à Amancy

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 3

Suffrages exprimés :

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, CONSTANS Juanita, KRAEUTLER Janine, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, PAUZE Sonia, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine

Excusés : TISSOT Jean-Paul, BOUVARD Gilles, CASONI Sébastien

Pouvoirs : MATTIO Patrick à COURTOIS Cédric, BOUCHET François-Xavier à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane à BRAND Eric

Secrétaire de séance : Mme AUBOURG Mélanie

* * *

Suite à la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de sécurisation et création d'un cheminement piétons – Création d'un plateau et d'une écluse – Route de Cornier à Amancy, Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres.

Il est proposé d'attribuer le marché au candidat suivant, classé en première position eu égard aux critères d'attribution :

Pour le lot 1 – Génie civil voirie et revêtement

Candidat	Montant de l'offre HT	Classement
DECREMPS BTP	165 834,55 €	1

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

1°) Décide d'attribuer le marché pour les travaux d'aménagement de sécurisation et création d'un cheminement piétons – Création d'un plateau et d'une écluse – Route de Cornier à Amancy tel qu'il suit :

Entreprises	Lot	Montant HT	Montant TTC
DECREMPS BTP	1	165 834,55 €	199 001,46 €

2°) Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés.

3°) Précise que les crédits nécessaires au paiement sont inscrits au budget 2024 et seront repris en restes à réaliser au BP 2025

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié sur le site internet de la commune le 18 décembre 2024

Transmis au contrôle de légalité le 18 décembre 2024

**Le Maire,
Dominique DOLDO**



**La secrétaire
Mélanie AUBOURG**



Commune d'AMANCY

Liste des délibérations du Conseil municipal

Date de séance : le 16 décembre 2024
Nombre de délibérations :6

Feuillet début	Feuillet fin	Nbre de pages
2024-151	2024-161	11

Délibérations - Tableau récapitulatif	
2024-51	Finances - Décision modificative n°5 sur le budget principal de l'exercice 2024
2024-52	Finances - Ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice 2025 du budget principal de la commune
2024-53	Fixation des tarifs des services communaux à compter du 1er janvier 2025
2024-54	Garantie de prêt au profit de l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie pour la réalisation de 23 logements locatifs sociaux impasse des Alysses
2024-55	Police municipale – Marché de prestation à passer avec la société CLM Dépannage pour la mise en fourrière des véhicules sur le territoire de la commune d'Amancy
2024-56	Marchés publics – Aménagement de sécurisation et création d'un cheminement piétons – Création d'un plateau et d'une écluse – Route de Cornier à Amancy

Le Maire,
DOLDO Dominique

La secrétaire
Mélanie AUBOURG

